

## **La famille BOTREAU (6)**

### **Documents**

*Bernadette et Philippe Rossignol*

Rappel :

La famille BOTREAU. Récit d'Augustine de Sainte-Marie, veuve d'Arthur Botreau Roussel Bonneterre <http://www.ghcaraibe.org/articles/2018-art28.pdf>

La famille BOTREAU (2). La branche cadette issue de Jean Botreau Duchesne et Botreau Durocher <http://www.ghcaraibe.org/articles/2018-art33.pdf>

La famille BOTREAU (3). Botreau Verpré et Verpré Dumay, Botreau Marcel, Botreau Belair, Botreau Lejeune et Botreau Garnier <http://www.ghcaraibe.org/articles/2018-art37.pdf>

La famille BOTREAU (4). Les Botreau Roussel <http://www.ghcaraibe.org/articles/2018-art40.pdf>

La famille BOTREAU (5) Les Botreau Roussel Bonneterre

Nous réunissons ici en conclusion divers documents, en particulier notariés, qui concernent les différentes branches et souvent des personnes de branches différentes, unies par le mariage ou autrement.

Mais commençons par un Botreau non identifié :

Stanislas Botreau

boulangier aux Abîmes en 1864

o ca 1837 (26 ans en février 1864)

+ /1885

\* Marie Perrine Maureaux

o ca 1840 (23 ans en février 1864)

(les Maureaux sont du Moule où, une génération plus tôt, le 10/02/1822, naît une Marie Perrine : voir Geneanet)

+ /1885

d'où

Armand Botreau

o 11 d 20/02/1864 Pointe-à-Pitre, maison de sa mère, faubourg des Abîmes 110, fils naturel, déclaré et reconnu par son père (consulté sur microfilm : deux pages sautées à la numérisation où les naissances passent du n° 64 (17/02) au 69 (22/02)

+ 12 d 13/07/1885 Pointe à Pitre, à l'hôtel Dieu où entré le 13/06, célibataire

Nota : La seule naissance d'un Stanislas retrouvée à Pointe à Pitre entre 1836 et 1838 est celle, le 12/05/1837, de Stanislas Henri, né le 4 maison du sr Portier rue de Nozières n° 48, fils naturel de Marie Jeanne Taillandier, 17 ans ; naissance déclarée par Stanislas Simon Antoine Lemoy, 31 ans, huissier, en présence de Paul Cassein, 34 ans, huissier domicilié à Pointe à Pitre, et Henry Monnerot, 37 ans, habitant propriétaire à Sainte Anne

# *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

## **Les BOTREAU morts pour la France**

Fichier des morts pour la France en 1914-1918

### **BOTREAU ROUSSEL**

Marie Léon Joseph Pierre (1.8a.2.3.1.6.8)

Brigadier

59e régiment d'artillerie

matricule 2697, classe 1913

Lm 33 ; recrutement à Fort de France

mort pour la France le 22/09/1914

à Saint Jean sur Tourbe (Marne)

suite de blessures de guerre

né le 12/03/1893 à Trois Rivières (Guadeloupe)

transcrit le 04/03/1915 à Trois Rivières

### **BOTREAU ROUSSEL BONNETERRE**

Georges Théophile Jules (1.8a.4.8a.4.1)

Lieutenant colonel

303e régiment d'infanterie

matricule 733, classe 1880

1023, recrutement à Caen

mort pour la France le 24/04/1917

à Rouvrois (Meuse)

tué à l'ennemi

né le 07/11/1860 à May (Calvados)

transcrit le 29/08/1917 à May

### **BOTREAU ROUSSEL BONNETERRE**

Pierre Émile Prosper (1.8a.4.2.2.4.2.6)

caporal

7e régiment d'infanterie colonial

matricule 7/712, classe 1915

recrutement à Versailles

mort pour la France le 22/08/1914

à Saint Vincent (Belgique)

disparu

né le 29/05/1895 à Saint-Claude (Guadeloupe)

jugement le 08/04/1921 tribunal de la Seine

transcrit le 16/06/1921 à Saint-Ouen (Seine)

## **Les patronymes : BOTREAU ROUSSEL BONNETERRE**

L'ordre est parfois bouleversé, un ou deux des trois noms disparaît. Au fil des années, le ou les noms donnés peuvent se modifier : se restreindre, s'augmenter, changer d'ordre. Il y a l'usage (BOTREAU disparaît souvent, au XIX<sup>e</sup> siècle) et il y a la loi, l'état civil. En général, cela importe peu mais, en cas d'héritage ou de contrat, il est indispensable de

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

respecter ou rectifier le nom complet. A titre d'exemple, nous allons voir ce qui s'est passé pour la famille des Trois Rivières propriétaire de l'habitation Roussel ou Belmont.

Dans le registre des naissances des Trois Rivières en 1875, au n° 4, on peut lire un long acte de trois pages, transcription du jugement au tribunal de première instance de Basse Terre du 13 février, « ordonnant rectification des actes de naissance des enfants des sieur et dame Paul Jean BOTREAU ROUSSEL, elle née Marie Émilie BOTREAU ROUSSEL BONNETERRE ».

La requête a été présentée par :

- M. et Mme Jules Claude Téléphore CRANE, elle née Marie Virginie Botreau Roussel, habitants propriétaires, tous deux demeurant et domiciliés aux Trois Rivières
- M. Marc Gaston Botreau Roussel, habitant propriétaire, demeurant et domicilié aux Trois Rivières
- M. et Mme Alexandre Jean Baptiste Zacharie RICHEBOIS, lui contrôleur vérificateur des contributions diverse, elle née Marie Madeleine Émilie Botreau Roussel, tous deux demeurant et domiciliés à la Basse Terre
- M. Jean Baptiste Alphonse Botreau Roussel, sans profession, demeurant et domicilié aux Trois Rivières
- M. et Mme ROULLET DÉGAZON, lui employé d'usine et elle née Marie Marguerite Camille Botreau Roussel, tous deux demeurant et domiciliés au Moule
- M. Joseph Jules Botreau Roussel, habitant, demeurant et domicilié aux Trois Rivières ayant pour avoué M<sup>e</sup> Armand Lignièrès, avoué près le tribunal civil de première instance de la Basse Terre.

Ils sont nés du légitime mariage de M. Paul Botreau Roussel et Mad. Marie Émilie Botreau Roussel Bonneterre et produisent deux actes de naissance qui portent bien les noms patronymiques exacts du père et de la mère. Mais il y a plusieurs erreurs dans leurs actes de naissance :

- ceux de la dame Crane (29/04/1835) et de Marc Gaston Botreau Roussel (10/02/1837) les disent enfants de Paul Jean Roussel, en omettant Botreau, et d'Émilie Bonneterre, en omettant le prénom de Marie et les noms de Botreau Roussel
- ceux de la dame de Richebois (12/02/1841) et de Jean Baptiste Alphonse Botreau Roussel (30/09/1844) omettent le nom patronymique de Botreau tant pour son père que pour sa mère
- dans ceux de Mad. Roulet Dégazon (31/012/1849) et de Joseph Jules Botreau Roussel (12/01/1848), le nom patronymique Botreau de leur mère est omis.

Leurs actes de naissance seront donc rectifiés.

Pourquoi cette nécessité de faire rectifier leurs actes de naissance ? Les père et mère sont décédés plus tard, en 1883 ; il ne s'agissait donc pas d'un problème d'héritage mais probablement d'un contrat de prêt du Crédit Foncier Colonial, comme nous le verrons plus loin.

### **Les successions après le massacre des Trois Rivières (20-21/04/1793)**

Les minutes notariées de la période révolutionnaire sont très lacunaires mais un long acte d'accord et transaction (M<sup>e</sup> Jacques Georges Mollenthiel, 13/08/1807) entre Jean François Ithier Lavergneau et Joseph Botreau Roussel fils, habitant propriétaire domicilié

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

aux Trois Rivières, liquidateur des créances et dettes de la succession de dame Lacavé Faussecave, veuve en premières nocces de Jean Claude Vavon Duplessis et en secondes nocces de Paul Botreau Roussel, et des successions de Joseph Botreau Roussel Mondésir et Charles Jean Roussel Duroc, évoque un recollement des successions chez M<sup>e</sup> Dupuch du 16 au 30 floréal XIII (06-20/05/1805) et surtout un acte chez M<sup>e</sup> Roydot dès le 08/08/1793, acte perdu mais résumé dans celui de 1807.

Nicole Adélaïde Segretier veuve de Pierre Léonard Ithier négociant (mère de Jean François Ithier Lavergneau et de Pierre Joseph Ithier son frère aîné) y faisait cession des droits qu'elle pouvait recueillir, à cause de Marie Charlotte Ithier sa fille épouse de Jacques Botreau Roussel Mondésir, dans les biens composant la succession tant de la dite dame veuve Roussel que des dits sieurs Mondésir et Duroc, confondus dans la même masse, aux héritiers prétendant à cette succession :

- le sieur Paul Botreau Roussel et la dame Marie Adélaïde Vavon Duplessis son épouse ;
- le sieur François Antoine Brunel et la dame Marguerite Victoire Vavon Duplessis son épouse ;
- le sieur Joseph Botreau Roussel Bonneterre et la dame Germaine Claudine Vavon Duplessis son épouse ;
- le sieur Jean Baptiste Crublier et la dame Louise Catherine Botreau Roussel son épouse ;
- le sieur Germain Botreau Roussel.

Cette cession avait été faite, dans cet acte de transaction de 1793, moyennant 76 000 livres, 3 esclaves et quelques bijoux et effets remis en nature. L'acte de 1807 établissait donc une nouvelle transaction.

Un autre acte chez le même M<sup>e</sup> Jacques Georges Mollenthiel, le 22/04/1812 établit le partage des successions de Joseph Botreau Roussel Bonneterre (+ 1801) et Jeanne Claudine Germaine Vavon Duplessis (+ 1810) entre leurs 7 enfants survivants (Saint Léon et Anatole étant prédécédés), dont seuls étaient majeurs l'aîné, Joseph, tuteur de ses frères mineurs, et Théophile, tous à Marie Galante, ainsi que Jeanne Sophie Virginie épouse de Jean Botreau Roussel fils, demeurant aux Trois Rivières. Il y est dit que l'habitation des Trois Rivières, sur laquelle ils avaient des droits à exercer pour 2/7<sup>e</sup>, était restée dans l'indivis jusqu'en 1805 : par le règlement chez M<sup>e</sup> Dupuch du 19 au 30 floréal XIII, leur mère était devenue propriétaire de la moitié de l'habitation des Trois Rivières, comme nous allons le voir ci-après.

### **La famille dans le recensement de l'an V (1<sup>er</sup> vendémiaire V, 22/09/1796) G1/502**

#### **Vieux Fort de Marie Galante (habitations)**

- Joseph Roussel Bonneterre, 39 ans, habitant  
son épouse Jeanne Claudine Vavon, 36 ans  
leurs enfants : Anatole, 8 ans ; Théophile, 5 ans ; Pierre, 3 ans ; Septime, 1 an ; Jeanne Sophie, 10 ans  
La veuve Vavon Brunel, 38 ans  
Belzy Brunel, 18 ans  
= 1.8a.4, sa femme et ses enfants (sauf l'aîné, Saint-Léon, né en 1785) 6 à 10 ; la sœur de sa femme, Victoire Vavon veuve Brunel et sa fille (dont l'habitation est sous séquestre)

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

c'est la première habitation recensée (sans précision de type de culture) après les habitations nationales sous séquestre ; 3 pages 1/2 de cultivateurs

- Veuve Botreau Verpré, 43 ans, habitante (caféyère)  
ses enfants : Jean Vergé, 19 ans ; Marie, 16 ans ; Jean, 15 ans ; Jeanne, 13 ans ; Catherine, 11 ans ; Georges, 9 ans  
= 1.4b.3c Marie Victoire Verger, 3e épouse de Jacques  
et ses enfants Jean (2), Marie (3), Catherine (4), Georges (5), Jean (6) et Jeanne (7). On remarque que les âges (et donc l'ordre) ne sont pas exacts. L'aîné, Pierre, marié en 1794 avec Luce Lecesne, ne figure pas dans le recensement.  
(1 page de cultivateurs)
- Veuve Marcel Botreau, 41 ans, habitante  
enfants Fournet : Luce, 25 ans ; Joseph, 23 ans ; Marie Adélaïde, 15 ans ; Désiré, 12 ans ; Fanchette, 11 ans ; Félix, 24 ans, Pierre Sarragot Fournet, 13 ans  
Jean Marcel Botreau, 5 ans  
= deuxième épouse de Louis (1.4b.7b), avant veuve de Joseph SARRAGOT LAFFERRIÈRE FOURNET, et les enfants de son premier mariage ; Jean Marcel Botreau, 5 ans, doit se confondre avec Joseph Marcel Botreau, 5 ans, recensé chez les mineurs Marcel Botreau et qui serait donc recensé deux fois.
- Mineurs Marcel Botreau (caféyère)  
Adélaïde Marcel Botreau, 20 ans, habitante  
Marguerite sa sœur, 18 ans  
Saint-Georges, 13 ans, et Joseph, 5 ans, ses frères  
= enfants des deux mariages de Louis 1.4b.7 a et b : a.6, 7, 9 et b.1 ; il manque les aînés a.1, 2 et 4

### **Réunion (= Grand Bourg), habitations**

#### Sucreries particulières

##### - Habitation Roussel

Roussel, 42 ans, habitant ; son épouse, 39 ans

Leurs enfants : Adélaïde, 18 ans ; Paul, 17 ans ; Jean, 16 ans ; Victor, 15 ans ; Sophie, 12 ans ; Marie Jeanne, 10 ans ; Hildevert, 8 ans ; Adèle, 7 ans ; Marguerite, 6 ans ; Arseine, 3 ans ; Paul Denis, 2 ans

(3 pages 1/2 de cultivateurs)

= Paul (1.8a.2), sa femme et leurs 11 enfants.

### **Capesterre de Marie Galante, habitations**

#### Caféyères particulières

##### - Habitation de la veuve Duchesne, 51 ans, habitante

M. Duchesne, 24 ans, fille

Rose Duchesne, 16 ans

= 2.1.11 ; 2.1.11.1 ; 2.1.11.5

##### - Habitation Georges Botreau

Georges Botreau, 27 ans, habitant

Rose Chaput, 28 ans

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Victoire, 4 ans ; Thérèse, 2 ans

= confusion entre deux frères ou la belle-sœur veuve avec son beau-frère pour élever les enfants de celui-ci, veuf aussi (?)

1.4b.3b.1 Louis (+) x Rose CHAPUT

1.4b.3b.2 Saint-Georges x Victoire Sophie DULAC, parents de Victoire et Thérèse

Cotonnières particulières

- Habitation de Jean Baptiste Botreau, 70 ans = 2.1.2

Nota : pas de Botreau Durocher, ni à Grand Bourg ni ailleurs dans l'île.

Ils étaient tous à Tobago dès avant 1792 (mais ils en reviendront).

= 2.1.6 et postérité

### **Trois Rivières**

- Habitation sucrerie nationale Roussel

(3 pages 1/2 de cultivateurs)

= 1.8

### **L'habitation Roussel dite Belmont des Trois Rivières**

L'habitation sucrerie « dite Roussel » (1805) puis « Roussel dite Belmont » (1820) puis « dite Belmont » (1864) appartenait originellement à Pierre Claude POYEN qui la vendit le 28/11/1772 (M<sup>e</sup> Mercier) à Paul Botreau Roussel (1.8), habitant de Marie Galante, alors veuf en premières noces de Radegonde Lacavé et époux en secondes noces de Catherine Lacavé Faussecave qui était elle-même veuve en premières noces de Jean Claude Vavon Duplessis.

D'une étendue de 168 carrés de terre en 1820, elle était alors bornée dans le bas par le bord de mer, dans le haut par les terres du chevalier de Touchimbert représentant M. Lemerrier de Vermont qui avait acquis les droits de son neveu, à l'est par la petite rivière dite des Trois Rivières, les terres de M. de Touchimbert et celles de M. Gaigneron, et à l'ouest par l'habitation Pautrizel alors à MM d'Hainault et de Belleville (en fait d'Hainault de Belleville).

En 1864, elle était réduite à 90 hectares, avec les mêmes bornes cependant. Aujourd'hui elle apparaît sur la carte de l'IGN sous le nom d'habitation Bellemont

Après le décès de Paul Botreau Roussel, qui avait entièrement payé l'habitation à Pierre Claude Poyen, sa veuve, Catherine Lacavé Faussecave, fit faire l'inventaire de l'habitation par M<sup>e</sup> Dupuch, le 09/06/1784 et elle devint son entière propriété, par arrangement de famille. Elle mourut à son tour en 1793, sur l'habitation (massacre des Trois Rivières le 20/04) et les circonstances historiques ne permirent de régler sa succession qu'en 1805.

Or Paul et Catherine avaient marié ensemble des enfants de leurs premières unions : Adélaïde Vavon Duplessis et Paul Botreau Roussel fils aîné (1.8a.2), Jeanne Claudine Germaine Vavon Duplessis et Joseph Botreau Roussel Bonnetterre fils puîné (1.8a.4).

Trois mois plus tôt, le 4 ventôse (25/02/1805), la même politique de mariage avait été appliquée en unissant le fils du couple aîné, Paul Botreau Roussel (le prénom se transmet de père en fils), 24 ans, à la fille de la veuve du puîné, Jeanne Sophie Botreau Roussel Bonnetterre, 18 ans. Le contrat de mariage prévoyait bien que les parents s'obligeaient à

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

acquérir ensemble à titre de licitation volontaire l'habitation dite Roussel, faisant partie de la succession de Catherine Lacavé Faussecave veuve en premières noces de Jean Claude Vavon Duplessis et en secondes noces de Paul Botreau Roussel, leur « mère et belle-mère », dont ils étaient déjà copropriétaires en partie, ce qui fut fait.

Le 16 floréal XIII (06/05/1805) M<sup>e</sup> Dupuch procède au récolement de l'inventaire de l'habitation Roussel, établie en manufacture à sucre aux Trois Rivières, dépendant de la succession de Catherine Lacavé Faussecave, et à diverses opérations de famille entre les héritiers. L'acte est très long, comme on peut s'en douter (folios 191 verso à 225 verso). Après avoir reconstitué tous les héritiers des deux unions de Catherine, tout le détail de l'inventaire est donné, en comparaison avec l'inventaire précédent.

L'habitation comptait 159 esclaves (tous nommés et estimés) pour une valeur totale de 229 970 livres. L'ancienne maison principale était estimée 20 000 livres, la « maison à demeurer » 12 000 et les terres 364 000. La masse totale se montait à 859 640 livres.

Elle fut transmise par moitié, par licitation volontaire, à Paul et Adélaïde d'une part et à Jeanne Claudine Germaine veuve Botreau Roussel Bonneterre d'autre part (M<sup>e</sup> Dupuch, 24 floréal XIII, 14/05/1805). Les parts des cohéritiers devaient être payés par termes jusqu'en... prairial de l'an XXIII.

Le contrat de mariage de Paul Botreau Roussel et Jeanne Sophie Botreau Roussel Bonneterre le 4 ventôse XIII (25/02/1805) prévoyait que le jeune couple aurait le 1/3 de l'habitation, par cession d'un 1/3 des sr et dame Roussel aîné à leur fils et de la veuve Bonneterre à sa fille, formant aussi société entre eux pour la gestion de l'habitation.

Par testament, au décès des trois parents, leur tiers revint au couple, en dédommageant les cohéritiers et, en 1810 (M<sup>e</sup> Jacques Georges Mollenthiel, du 22 au 29/11/1810), après le décès le 08/08/1810 de Jeanne Claudine Germaine Vavon Duplessis veuve de Joseph Botreau Roussel Bonneterre, l'habitation indivise en société entre les sieur et dame Botreau Roussel, la dame Bonneterre et les sieur et dame Roussel fils (chacun 1/3) était estimée 785 964 livres (dont 148 esclaves).

En 1814, vente sur licitation entre les héritiers des sr et dame Paul Botreau Roussel Bonneterre de leur tiers (283.898 livres), (M<sup>e</sup> Mâgne 17/02/1814).

Jeanne Sophie dite Virginie survécut à son mari (décédé le 05/09/1820 à Trois Rivières) ; la moitié de l'habitation lui revenait et l'autre moitié à ses cinq enfants mineurs, nés entre 1806 et 1818.

L'inventaire établi alors (M<sup>e</sup> Jacques Georges Mollenthiel 18/1/1820), lui aussi très détaillé (donc très long), montre une habitation reconstituée, après les troubles révolutionnaires, et importante. On énumère les meubles, la vaisselle (avec verrerie de Fougères), batterie de cuisine, linge de table et de lit, argenterie.

Puis on passe au bétail, avec les noms et estimation de chacun des 14 bœufs de cabrouet, 9 vaches, 14 mulets et mules, 5 chevaux. S'y ajoute un troupeau de 36 béliers, brebis, moutons et agneaux. Enfin les esclaves, tels qu'ils avaient été portés au dénombrement de l'année, avec leur nom, âge, état physique, prix en livres coloniales et en francs. On remarque que les mères sont suivies de leurs enfants. Sauf erreur il y a en tout un atelier de 194 esclaves <sup>1</sup> dont le prix global est de 394 860 livres coloniales ou

---

<sup>1</sup> Christian Schnakenbourg, dans « La crise du système esclavagiste, 1835-1847 » estime que « c'est en 1832 [donc une dizaine d'années après cet acte notarié] que la population servile de la Guadeloupe atteint son sommet historique » et ajoute que les avis de vente d'habitations sucreries pendant la décennie 1830 donnent un nombre moyen d'esclaves de 79 par habitation, avec 4

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

213 440 francs. Selon le vœu du défunt, on donnera la liberté à la petite mulâtresse Louisa, âgée de 18 mois, troisième enfant de Louise, mulâtresse de 33 ans, qui restera cependant avec sa mère jusqu'à l'âge de 13 ans.

Viennent ensuite les ustensiles, matériaux, une grande pirogue, les bâtiments, manufacture et sucrerie. La maison principale mesure 70 pieds de long sur 20 de large et se compose d'une grande salle, trois chambres, un office et un galetas.

Enfin le fonds de terre et les denrées.

Le total s'élève à 1.162.969 livres coloniales ou 628.630 francs.

Les espèces monnayées qui s'y ajoutent sont 23 doublons et divers rouleaux de pièces d'or, d'un montant total de 12.006 livres.

L'analyse des papiers nous mènerait trop loin. Nous les avons utilisés dans la généalogie.

Dès l'année suivante, le 25 novembre 1821, Jeanne Sophie mourait à son tour. Plus tard, devenus majeurs, ses enfants menèrent la même politique de rachat de part qui fit en 1844 de l'aîné, Paul Jean, le propriétaire des 4/5<sup>e</sup> et de son frère Louis du 1/5<sup>e</sup> restant qu'il avait voulu garder.

Mais les temps avaient changé et, en 1864, on explique ce qui s'est passé, représentatif de la situation de tant d'autres familles que nous allons reprendre les faits avec quelques citations intégrales :

« Pendant ces dernières années [après 1844], les événements avaient pesé d'une manière fâcheuse sur la fortune du Sr Paul Jean Botreau Roussel. Faute de moyens pour faire à la propriété les réparations qu'elle nécessitait, il l'avait vue diminuer insensiblement de valeur. Enfin, l'émancipation et le chômage qui en avait été la conséquence étaient venus couronner ces revers de fortune. Alarmée sur le sort qui menaçait ses apports en mariage, Mme Paul Jean Botreau Roussel, comme mère d'une nombreuse famille, se crut obligée de former contre son mari une demande en séparation de biens que le tribunal de la Basse-Terre accueillit par jugement du 13 novembre 1849. »

M<sup>e</sup> Philippe Auguste Mollenthiel liquida le 20 mars 1850 ses droits et reprises matrimoniales qui s'élevèrent à 38 918 francs.

« Quelque temps après, le sr Paul Jean Botreau Roussel, voyant qu'une délégation qu'il avait fournie à son épouse sur l'indemnité des anciens esclaves de Belmont n'avait pu aboutir que pour une faible portion, se détermina à lui vendre ladite habitation elle-même. » Ce qu'il fit devant le même notaire le 6 mai 1852, pour 6 500 francs chacun des 4/5<sup>e</sup>, soit 26 000 francs.

Le 6 décembre 1852, Louis Botreau Roussel se décida à vendre à sa belle-sœur son 1/5<sup>e</sup>. Elle devenait donc seule propriétaire de tout l'ensemble.

Le 31 décembre 1864, donc, lors d'un contrat avec le crédit Foncier Colonial (CFC), elle récapitule tout ce qui précède et explique que, depuis 1852, où « elle n'a payé l'habitation Belmont que 33 000 francs à cause de l'état de ruine absolue dans laquelle elle était tombée par suite de la révolution de 1848, ladite habitation présente aujourd'hui une valeur autrement importante au moyen de l'atelier d'immigrants et de tous les autres éléments d'exploitation qu'elle y a placés en quantité suffisante pour l'élever à la hauteur du prix qui lui a été assigné par l'expertise faite à la requête du CFC. »

---

seulement, sur 66, de plus de 150 esclaves, le plus grand atelier, celui de Lapalun au Petit Canal, en comptant 223.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Elle emprunte donc 40 000 francs, remboursables en 20 ans, au CFC, représenté par Joseph Pierre de RUTHYE BELLACQ, officier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, commissaire de première classe de la marine en retraite, directeur de l'agence de la société du Crédit Foncier Colonial à la Guadeloupe, demeurant à la Pointe-à-Pitre.

Nous ne savons pas quand les Botreau Roussel se séparèrent de leur habitation familiale Belmont mais nous pouvons remarquer que les époux moururent la même année 1883, peu avant l'échéance des vingt ans de remboursement au CFC...

Il reste aujourd'hui des vestiges de l'habitation, sur plusieurs terrains privés. Le plus important, sur le côté de la route qui traverse la section Roussel est le cachot à esclaves du XVIII<sup>e</sup> siècle, réduit voûté de 4 m<sup>2</sup>, en maçonnerie, à une seule ouverture, avec banquette maçonnée, comme en possédaient plusieurs habitations à l'époque, pour enfermer les esclaves punis.

Sources :

- M<sup>e</sup> Blin, 6 ventôse XIII (25/02/1805), contrat de mariage entre Jean Botreau Roussel et Jeanne Sophie Botreau Roussel Bonneterre
- M<sup>e</sup> Dupuch, 14 et 6 floréal XIII (04 et 06/05/1805), récolement d'inventaire et opérations de famille entre les héritiers Botreau Roussel
- M<sup>e</sup> Jacques Georges Mollenthiel, 22 à 29/11/1810, f<sup>o</sup> 95 recto, inventaire des biens des successions des sieur et dame Roussel Bonneterre et particulièrement de l'habitation sucrerie des Trois Rivières
- M<sup>e</sup> Jacques Georges Mollenthiel, 22/04/1812, f<sup>o</sup> 66 r<sup>o</sup> à 79 r<sup>o</sup>, partage de succession entre les 7 enfants survivants de Joseph Botreau Roussel Bonneterre (+ 1801) et Jeanne Claudine Germaine Vavon Duplessis (+ 1810)
- M<sup>e</sup> Jacques Georges Mollenthiel, 18/11/1820, f<sup>o</sup> 127 r<sup>o</sup> à 151 v<sup>o</sup>, inventaire de la communauté entre feu Jean Botreau Roussel et Jeanne Sophie Virginie Botreau Roussel, son épouse survivante
- M<sup>e</sup> Auguste Mollenthiel, 31/12/1864, contrat entre le CFC et Marie Madeleine Émilie Botreau Roussel épouse de Paul Jean Botreau Roussel Bonneterre
- La route de l'esclave, Traces-mémoires en Guadeloupe, guide par le Conseil général

### **Indemnité coloniale (aux propriétaires d'anciens esclaves) Etat des règlements définitifs, Colonies K/12**

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, les anciens propriétaires d'esclaves reçurent une indemnisation.

Il est difficile, voire impossible, de savoir quels sont exactement les « titulaires » de l'indemnité, qui ne sont pour la plupart désignés que par un patronyme.

Nous en avons néanmoins fait le relevé et nous indiquons pour chacun la page de l'état des règlements, la date du dépôt de titre, le patronyme, le nom du porteur s'il est différent (les indemnités ont souvent été cédées par avance à des créanciers, ce qui est systématiquement le cas pour cette famille) et le montant. Pas de précision sur le domicile.

|         |             |                          |                       |         |
|---------|-------------|--------------------------|-----------------------|---------|
| p. 60,  | 05/06/1851, | ROUSSEL née BONNETERRE,  | Élie Bossant,         | 894 F   |
| p. 94,  | 16/08/1851, | ROUSSEL née LONGUETEAU,  | Félix Baudoin,        | 7 875 F |
| p. 103, | 10/10/1851, | ROUSSEL née LONGUETEAU,  | Armand L. Cornuel,    | 413 F   |
| p. 215, | 1852,       | ROUSSEL BONNETERRE P.G., | Sabourdin J. et aîné, | 2 813 F |

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

p. 234, 1852, BOTREAU, Grainville, 447 et 553 F  
p. 279, 1852, ROUSSEL BONNETERRE, Seignoret, 882 F

### **La famille dans le notariat de Marie Galante**

Faire une recherche systématique des actes qui concernent la famille dans le notariat de Marie-Galante (nous avons laissé de côté le notariat pour les branches établies en Grande Terre et en Guadeloupe, à l'exception de l'habitation des Trois Rivières que nous venons de voir) nous aurait entraînés beaucoup trop loin et nous avons dû y renoncer, malgré son intérêt indéniable. Nous avons donc seulement, d'une part, utilisé certains actes <sup>2</sup> pour vérifier le nombre et l'identité des enfants, principalement au XIX<sup>e</sup> siècle, comme vous l'avez vu dans la généalogie, et, d'autre part, nous avons consulté les registres des derniers notaires de l'île (disponibles sur microfilm à Paris) pour y glaner des précisions complémentaires et pallier l'absence à Paris de microfilms pour l'état civil postérieur à 1870 <sup>3</sup>.

Vous lirez ci-après certains éléments trouvés dans cette recherche, autres que purement filiatifs, quand ils nous ont semblé particulièrement intéressants pour situer les biens de la famille (les habitations) ou évocateurs de l'île de Marie-Galante à la fin du siècle. Mais il n'est pas question de faire ici une étude approfondie des habitations de la famille, travail que nous laissons à des spécialistes du sujet.

Les lecteurs intéressés par l'histoire des habitations et des familles propriétaires pourront consulter, pour situer cette famille dans son contexte,

les ouvrages de *Christian Schnakenbourg* en particulier :

- Recherches sur l'histoire de l'industrie sucrière à Marie-Galante, bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe 48-50, 1981.

et :

- Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe, tome 1, La crise du système esclavagiste 1835-1847, L'Harmattan, 1980.

ainsi que, de *Henri et Denise Parisis* et *Brigitte Genet* :

- Marie-Galante, terre d'histoire sucrière : Moulins, sucreries, distilleries, 10 quartiers, 84 sites à découvrir (ISBN 2-9526427), Guadeloupe, 2006, chez les auteurs (voir GHC p. 4878bis et 4895).

---

<sup>2</sup> Plusieurs d'entre eux nous ont été signalés par *Denise et Henri Parisis*.

<sup>3</sup> Depuis la rédaction de ce texte, les ANOM ont mis en ligne l'état civil des Antilles, jusqu'en 1907, et les généalogies antillaises ont fleuri sur Geneanet.

# *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

## **Les habitations de la famille à Marie-Galante à la fin du XIXe**

### A Grand Bourg

- Habitation sucrerie et usine **Trianon** (aujourd'hui **Roussel**) et terres **Folle Anse** <sup>4</sup>:

L'habitation Trianon (207 ha), bornée à l'est par l'habitation Boulogne Boivin et Bonneval, à l'ouest par l'habitation Ballet, au sud par la mer et l'habitation Grande Savane, au nord par les habitations de MM Pierre Ducos, Houelche et de Retz

Les terres Folle Anse (178 ha), bornées au nord et à l'ouest par la mer, au sud par l'habitation Trois Ilets, à l'est par la rivière Saint Louis et l'habitation Saint Charles et Siblet. Le terrain de l'usine Trianon (3 ha) est enclavé dans l'habitation du même nom entre les pièces de cannes dites Grand chemin, Pintade et Sablier, Bonne Pièce et Lagon et les logements des employés

Propriété de Paul Botreau Roussel (1.8a.2) décédé en 1813. L'inventaire après décès (M<sup>e</sup> Mâgne 24/01/1814) ne donne que le résumé des biens et papiers, dont « 13 pièces qui sont les titres de propriété, procès verbaux d'arpentage et plans figuratifs de l'habitation Grande Ance dite Trianon »...

Vendue (170 carrés de terre) par licitation entre les héritiers (M<sup>e</sup> Mâgne 17/02/1814) à Hildevert Louis, Arsène et Paul Denis Botreau Roussel Bonneterre, conjointement avec Grand Bassin à Vieux Fort, chacun 1/3, pour la somme globale de 2 millions 52 562 livres. Le 03/06/1850 (M<sup>e</sup> Thionville) l'habitation appartenait pour ¼ à Marie Désirée Wachter veuve Hildevert Botreau Roussel en premières noces et Auguste Bernard en secondes, et pour ¾ à Marie Robertine Irmis Botreau Roussel épouse d'Edouard Ernest Lahens, toutes deux demeurant à Paris rue de la Ferme des Mathurins. Adolphe Auguste Cottin, négociant à Pointe à Pitre, étant créancier de l'habitation pour 78 140 francs et l'indemnité coloniale pour l'atelier qui était de 170 esclaves au 27/05/1848 devrait être à peu près égale à la créance.

« Plus de 30 ans avant » 1870, elle était indivise entre Louis Hildevert, Arsène, Paul et Victor (ce dernier seul fils de Louis Hildevert).

Par le jeu de rachat de parts, en 1855 le seul propriétaire devint Victor Botreau Roussel, petit-fils de Paul et fils de Louis Hildevert décédé en 1830.

Ses biens lors de son contrat de mariage (04/04/1853 M<sup>e</sup> Baudot, Basse-Terre) s'élevaient à 152 521 , consistant en meubles, tableaux, etc. (12 000 F), deux chevaux de selle harnachés (1 700 F), bibliothèque (1 200 F), sa part dans les bénéfices réalisés au 31/12/1852 dans la société qu'il avait formée avec MM BON et Arthur de RETZ pour location et exploitation de l'usine à sucre de la Grand'Anse à Grand-Bourg Campagne, dépendant de la société La Compagnie des Antilles (37 538 F), 1/3 de la « rummerie » à Grand Bourg dont les deux autres à Bon et Retz (3 333 F), une créance pour les augmentations par lui faites à l'habitation Trianon depuis qu'il en est fermier, 3/8<sup>e</sup> de l'habitation Trianon et de l'habitation Folle Anse en dépendant et de l'usine à vapeur de Trianon, le tout indivis avec dame LAHENS sa sœur et Veuve BERNARD sa mère (93 750F), 3/8<sup>e</sup> du bateau l'Isnie servant au transport des sucres de l'habitation Trianon dont la moitié appartient à M. EVRARD (3 000F). La dot de la future épouse, Marie LE DENTU, est de 45 000 F et ses biens s'élèvent à 9 956 F, dont « un grand piano carré d'Évrard » (2 400 F) et 25 cahiers de musique.

---

<sup>4</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 12/10/1870.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

En 1860, l'usine Trianon étant en voie de construction, Charles Antoine Salomon LE DENTU, avocat et propriétaire à Basse-Terre, beau-père de Victor, voulant aider le couple, leur prêta 20 000 F. « Les espérances que M. Roussel avait fondées sur l'établissement de l'usine Trianon ne s'étant pas réalisées », M. Le Dentu ne demanda jamais le remboursement, ne fixa pas les intérêts et n'établit même pas un contrat. « Mais les événements qui se sont succédé depuis trois mois rendant l'avenir plus incertain que jamais, M. Le Dentu a pensé qu'il était de son devoir de père de famille » de le faire. L'acte est donc signé à Basse Terre le 30/09/1870 et à Grand Bourg le 04/10/1870 et transcrit chez M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint Villiers le 12/10/1870.

En 1873, Victor Botreau Roussel doit jeter l'éponge et vend Trianon à la famille de Retz pour 810 000 F dont seulement 305 000 pour lui et le reste pour rembourser ses dettes à divers créanciers, dont le CFC <sup>5</sup>.

« Le moulin à vent de l'habitation Roussel-Trianon est un des plus beaux de l'île. La qualité de son soubassement en pierre de taille et de ses décorations (étoile taillée à huit branches en saillie, cœurs) démontre le savoir-faire des tailleurs de pierre, des maçons (esclaves ? libres ?) et des charpentiers. Prospère à partir de l'époque révolutionnaire, l'habitation passe progressivement à la vapeur à partir de 1845. En 1860 Victor Roussel, propriétaire de l'habitation Trianon, est le premier à introduire en Guadeloupe les appareils à triple effet Derosne et Cail pour les opérations de cuite, sans doute au moment où il achève la construction des nouveaux bâtiments qui constituent l'usine de Trianon. »

Voir dans « Marie-Galante, terre d'histoire sucrière », de Denise et Henri Parisis et Brigitte Genet, les pages 52 à 56 consacrées à Trianon <sup>6</sup>.

### - Habitation sucrerie **Les Basses** <sup>7</sup>

Dépendant de la succession de Marie Louise Victoire Faussecave épouse de Louis dit Octave Botreau Roussel Bonneterre.

Adjugée sur licitation à Marie Amélie Botreau Roussel Bonneterre épouse de Jean Georges Guillaume Rameaux, habitant sucrier, en 1862 pour 100 000 F.

### - Habitation vivrière **Berthilde Beillert** <sup>8</sup>

Propriété des consorts Botreau Roussel Bonneterre, enfants et héritiers de Théophile (1.8a.4.8a) ; plantée en arbres fruitiers et donné à bail par portions à divers :

Le 15/08/1873 un peu plus de 2 ha, avec une case, pour 9 ans et 75 F de fermage annuel à Ambroise Sanson, cultivateur : 9 manguiers, 1 cocotier, 3 avocatiers, 1 citronnier, 2 calebassiers, 3 acajous, 1 sapotillier.

Le 22/11/1882 à Louise Kayrol, cultivatrice, pour 3 ans et fermage mensuel de 6 F : 24 arbres à pain, 9 manguiers, 1 cocotier, 1 citronnier, 2 calebassiers, 3 acajous fruitiers, 1 sapotillier

---

<sup>5</sup> *Christian Schnakenbourg*, Recherches sur l'histoire de l'industrie sucrière à Marie Galante, Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe 48-50, 1981, p. 71.

<sup>6</sup> Et aussi, des mêmes *Denise et Henri Parisis* « La route de l'esclave, Traces-mémoires en Guadeloupe », guide du Conseil général de la Guadeloupe.

<sup>7</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 01/10/1870 et 31/10/1871, quittance et règlement.

<sup>8</sup> M<sup>e</sup> Carreau 06/02/1860, M<sup>e</sup> Garny de La Rivière 16/05/1868, M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 20/04/1874 et Coudroy de Lauréal 22/11/1882.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

### - Habitation sucrerie **Port Louis**

83 hectares en 1864 ; bornée au nord par les terres des héritiers Roussel et des héritiers Gémeau, au sud par l'habitation Pichelin (dont elle est séparée par une mare commune aux deux habitations), à l'est par l'habitation Pirogue, à l'ouest par l'habitation Monrepos.

Propriété achetée par Théophile dit Thersily Botreau Roussel Bonneterre à Antoine Dubois Beauplan (M<sup>e</sup> Lauriat 30/12/1850) et revendue 30 000 francs à son frère Amédée Botreau Roussel Bonneterre (M<sup>e</sup> Partarrieu 12/09/1854), toujours propriétaire en 1864 (M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 18/12). Vendue à titre de dation par Amédée à sa femme qui en avait payé les 2/3 (M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 21/04/1880).

### - Habitation sucrerie **Monrepos**

117 hectares, bornée au nord par l'habitations Étang Jonc, au sud par les habitations Quatrième et Pichelin, à l'ouest par l'habitation Moringlane, à l'est par l'habitation Port Louis.

Saisie immobilière à la requête du CFC contre Amédée Botreau Roussel Bonneterre à qui elle est adjugée le 14/08/1879 pour 5 025 F et 14 139 à payer au CFC <sup>9</sup>.

### - Habitation sucrerie **Pirogue**

148 hectares en 1865, bornée au sud par la propriété de Mme veuve et héritiers Ducos, à l'est par l'habitation Grand'Vue d'Elie Espaignet, les terres d'Amédée Botreau Roussel Bonneterre et l'habitation Lépine, au nord par les terres des héritiers Audrie et l'habitation Port Louis, à l'ouest par l'habitation Pichelin.

Achetée par Théophile Botreau Roussel Bonneterre sur adjudication (M<sup>e</sup> Mâgne 24/12/1832) contre les frères Dubois Beauplan héritiers de leur père Romain (+ 04/05/1819 Bordeaux) <sup>10</sup> ; toujours propriétaire en 1848 (alors maire de Grand Bourg Campagne) : habitation détruite et incendiée lors des agitations de l'abolition de l'esclavage <sup>11</sup> ; adjugée sur poursuite par folle enchère contre Théophile le 08/04/1856 à Marie Anne Eulalie Dubois Beauplan veuve de François Ducos et Louis Ducos et son épouse Marie Anne Favreau, qui la revendent le 23/05/1857 (M<sup>e</sup> Lauriat) aux six enfants de Théophile (prix 71 050 francs à payer à divers créanciers) <sup>12</sup>.

Licitation en 1865.

Administrateur en 1877, Jean Paul Garny de la Rivière, fils de Jean Joseph et de Marie Adélaïde Virginie Botreau Roussel Bonneterre, sa veuve <sup>13</sup>.

Le 26 mai 1883 Pierre Emmanuel Gontran Partarrieu se rend adjudicataire de l'habitation sucrerie Pirogue, sur licitation poursuivie par les consort Botreau Roussel Bonneterre, pour 150 000 F <sup>14</sup>.

Description de l'habitation Pirogue dans « Marie-Galante, terre d'histoire sucrière », p. 174 à 176 <sup>15</sup>.

---

<sup>9</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 21/04/1880.

<sup>10</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 18/12/1864 et 15/09/1865.

<sup>11</sup> Récit de sa belle-fille Augustine de Sainte-Marie en 1891.

<sup>12</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 18/12/1864 et 15/09/1865.

<sup>13</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers, 23/11/1877, contrat de mariage avec Marie Amélie Uranie Rameaux.

<sup>14</sup> M<sup>e</sup> Ernest Leger à Pointe à Pitre, cité dans un acte du 19/04/1887 M<sup>e</sup> Coudroy de Lauréal.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

C'est sur les terres de l'habitation Pirogue que se trouve la « Mare à punch » où, lors des événements des élections législatives de juin 1849, d'anciens esclaves devenus libres, après avoir pillé et incendié l'habitation, auraient déversé dans la mare tout le rhum et le sucre de l'habitation (tradition non prouvée).

- Habitation sucrerie **Les Vanniers** ou **Vanier-Houëlche** :

190 ha, section des Hauteurs, bornée au nord par l'habitation Clairange, au sud par l'habitation Saint Michel, à l'est par l'habitation Beauregard, à l'ouest par l'habitation Boulogne ou Lespine.

Acquise par Mme Alphonse Botreau Roussel Bonneterre, pour moitié avec François Prosper Castellan, de Louis Auguste Seymour Germain, par contrat devant M<sup>e</sup> Carreau le 29/11/1859 pour 70 000 F ; par licitation volontaire devant M<sup>e</sup> Ballet, le 02/02/1865, M. Castellan a revendu sa moitié à Mme Alphonse Botreau Roussel Bonneterre ; héritée ensuite par ses deux fils Gaston et Raoul.

Vendue en 1900 <sup>16</sup> par la veuve et les enfants de Raoul à Octave Faustin Garel pour 20 000 F payables à Bordeaux.

### A Capesterre de Marie Galante <sup>17</sup>

- Habitation **Beauregard** :

161 hectares, bornée au nord par les habitations Vidon et Madeleine, à l'est par l'habitation Picherie, à l'ouest par l'habitation Saint Michel.

Acquise par Raoul Botreau Roussel Bonneterre le 27/08/1867 (M<sup>e</sup> Garny de la Rivière) des époux Pierre Philippe Saint-Cyr Hotessier (elle née Émilie Vavon, veuve en 1<sup>ères</sup> noces d'Hégésippe Wachter) et revendue sous seing privé le 16/07/1890 à son frère Gaston.

- Habitation **Mouraille** ou **Magdeleine** :

Propriété par moitié entre Gaston Botreau Roussel Bonneterre et son frère Raoul (puis les enfants mineurs de celui-ci), comme héritiers de leur mère Jeanne Sophie Botreau Roussel Bonneterre épouse séparée quant aux biens de Pierre Alphonse Botreau Roussel Bonneterre (qui l'avait vendue à Chéri Célestin pour 16 000F devant M<sup>e</sup> Carreau le 15/10/1861 et l'avait récupérée, car prix non payé, le 12/04/1866 par acte sous seing privé).

- Habitation sucrerie dite **Coquille** ou **Vidon** <sup>18</sup> :

220 ha

---

<sup>15</sup> Voir la note de l'habitation Trianon. Voir aussi « La route de l'esclave », op. cit., même note.

<sup>16</sup> M<sup>e</sup> Chéry Hubert Rousseau, 20/11/1905.

<sup>17</sup> M<sup>e</sup> Coudroy de Lauréal, 27/12/1893. Sur la carte IGN de Marie-Galante, les habitations citées dans l'acte figurent, au nord ouest de Capesterre, sur le plateau entre Grand-Bourg et Capesterre, par leurs « (ruines d')anciens moulins » mais certains noms ont une orthographe erronée : Maurailles au lieu de Mouraille et Clérance au lieu de Clairange.

<sup>18</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 28/06/1871 (affectation hypothécaire) ; M<sup>e</sup> Ludovic Boulogne Saint-Villiers 09/08/1885.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Bornée au nord par l'habitation Laroche Dupuy et Gabriel Maraf (Masof ?), à l'est par les terres dites Valentin et celles des dlles Célestin, au sud par l'habitation Beauregard, à l'ouest par l'habitation la Madeleine.

Acquise pour 3/4 par Adélaïde Virginie Botreau Roussel (1.8a.2.3.2) veuve Garny de La Rivière et son gendre Théophile dit Thersily Botreau Roussel Bonneterre (1.8a.4.8a.1) en 1858 (25 000 francs) et 1859 (31 250 francs) et pour 1/4 par les mêmes aux enchères publiques le 11/10/1860 pour 50 050 F, des légataires et ayants droit des anciens propriétaires Coquille et Vidon <sup>19</sup>. Mme veuve Garny de la Rivière vend sa moitié le 22/01/1861 (35 648 francs) à Amédée Botreau Roussel Bonneterre qui la revend à son frère Thersily (devenu ainsi seul propriétaire de l'ensemble) le 20/12/1863 (51 000 francs) <sup>20</sup>.

### - Habitation **Picherie** <sup>21</sup>

Acquise par Thersily Botreau Roussel Bonneterre (1.8a.4) le 04/06/1871 du CFC ; quittance et main levée du prix de vente (25 000 F) en 1876 <sup>22</sup> ; propriété indivise de ses enfants (avec Vidon) en 1885.

### - Habitation sucrerie **Saint-Michel** <sup>23</sup>

160 ha ; bornée par les habitations Vanier, Beauregard, Thibaud, Houelche, les Basses et Ducos, et les terres des héritiers Galtier, de Félicien Ferraud, de François Chezél, de dame Altona et des héritiers Melse.

90 ha propres à la culture de la canne et 60 en jardins, savanes et bois debout ; 37 cultivateurs créoles, 10 journaliers de divers métiers, 10 indiens.

Acquise sur licitation au tribunal de Marie-Galante le 31/05/1870 sur les héritiers Reynal de Saint Michel, pour 90 000F, par Pierre Gustave Botreau Roussel Bonneterre (1.8a.4.2.4) et son épouse Marie Aménaïde Duportail, avec son annexe Buckingham. Revient en 1877 aux Reynal de Saint-Michel sur licitation demandée par le CFC <sup>24</sup>.

### Au Vieux Fort Saint Louis

### - Habitation sucrerie **Saint Louis**

Le 21/09/1820 (M<sup>e</sup> Mâgne) bail à ferme de la moitié de l'habitation pour 4 ans à François Mathieu Desmarais, propriétaire de l'autre moitié. Son gérant, Pierre Boulogne Cazeau, est présent à l'état des lieux fait à la demande de Charles, Achille, Louis et Auguste Botreau Roussel Bonneterre, propriétaires, quatre des enfants de Joseph (1.8a.4). Seul le résumé est donné : bâtiments (11 027 F), mulets (9 513 F), bœufs (8 698 F), esclaves (28 911 F) ; 18 carrés de cannes plantées.

Le 04/01/1825 (M<sup>e</sup> Mâgne) le recollement d'inventaire en donne tout le détail. Jean Charles est désormais héritier (avec ses frères et sœurs) de son frère Achille décédé et cessionnaire des droits de Théophile, Louis et Auguste ses frères.

---

<sup>19</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 02/10/1880.

<sup>20</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 02/10/1880.

<sup>21</sup> M<sup>e</sup> S. Boulogne Saint-Villiers 02/10/1880 ; M<sup>e</sup> L. Boulogne Saint-Villiers, 09/08/1885.

<sup>22</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 30/12/1876

<sup>23</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 11/03/1872, 21/04/1873.

<sup>24</sup> Voir aussi « 209 anciennes familles subsistantes de la Martinique », article Reynal.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Le 14/02/1827 (M<sup>e</sup> Mâgne), l'habitation appartient pour moitié à François Mathieu Desmarais et moitié à son gendre Jean Charles Botreau Roussel Bonneterre, décédé.

### - Habitations sucreries **Mayombé, Grand Bassin et Doro**

Le 24/12/1864 <sup>25</sup> Adélaïde Lacavé Faussecave épouse d'Auguste Botreau Roussel Bonneterre, demeurant ensemble à Saint Louis, « dans l'impossibilité d'administrer ses biens et ne pouvant le faire faire par son mari à cause de leur grand âge » et pour prévenir des contestations entre ses enfants, leur fait abandon et partage de ses habitations :

- habitation sucrerie **Mayombé** de 193 hectare à l'aîné Charles Joseph Bonneterre ;
- habitation sucrerie **Grand Bassin** à Elisabeth Adélaïde Augusta Bonneterre ;
- habitation sucrerie **Doro** à Auguste Oscar Bonneterre ;
- portion de terre Florimond à Marie Françoise Cécilia Bonneterre.

en échange d'une rente annuelle viagère de 3 000 F de 6 mois en 6 mois et de payer la créance au CFC. Les donataires n'ayant pu payer ni l'une ni l'autre, elle rentre en possession des biens cédés en 1873 <sup>26</sup>.

Le 29/11/1873 affectation hypothécaire de Mayombé, Doro et Grand Bassin par la veuve Auguste BRB et ses 5 enfants au profit de la maison de commerce de Pointe à Pitre H. La Borderie et Cie, pour 12 430 F de créances contractées par ses enfants

Le 19/12/1873 affectation hypothécaire de Mayombé, Doro et Grand Bassin par les mêmes au profit de Jean Hubert Numa Chabaud Arnault, négociant à Pointe à Pitre, représenté par Alphonse Bourjac, négociant au Grand Bourg, s'obligeant à lui payer 9 000 F de fourniture pour faisance valoir des trois habitations <sup>27</sup>.

Adélaïde Lacavé Faussecave veuve d'Auguste BRB n'ayant pu payer sa dette au CFC (prêt trentenaire de 15 000 F), lors de la vente sur saisie immobilière au tribunal des criées de Pointe à Pitre le 04/11/1875, le CFC s'en rend adjudicataire pour 25 000 F. On apprend alors qu'il y a à Grand Bassin 12 immigrants indiens, 5 immigrants africains et 32 créoles.

Un an plus tard, le 08/12/1876, Auguste Richaud, directeur de l'agence du CFC à Pointe à Pitre (siège rue Bergère à Paris) dépose chez M<sup>e</sup> S. Boulogne Saint Villiers un acte sous seing privé par lequel le CFC vend à Jean Guigue et son épouse Cécile Françoise BRB les habitations Mayombé et Grand Bassin pour 100 000 F payables en deux portions (70 000 F en 25 annuités et 30 000 en 10 termes semestriels).

Description des habitations Mayombé, Grand Bassin et Doro en 1873 <sup>28</sup> :

### - Habitation sucrerie **Mayombé**

193 ha

En 1814, au décès de Jeanne Claudine Germaine Vavon Duplessis veuve de Joseph Botreau Roussel Bonneterre (1.8a.4), un inventaire de Mayombé, indivise entre 5 des frères, est fait par M<sup>e</sup> Mâgne mais nous n'avons que le résultat final de la prisée du recollement : meubles (43 123 livres), bêtes à cornes (9 823) et troupeaux (18 885). Bail à ferme à deux des frères, Théophile et Charles (M<sup>e</sup> Mâgne 02/02/1814).

Trente ans plus tard, elle appartient à un seul des frères, Auguste Botreau Roussel Bonneterre (1.8a.4.12) et son épouse Marie Adélaïde Faussecave qui l'hypothèquent le 20/06/1846 (M<sup>e</sup> Grizel) pour dette de 20 000 F à la maison de commerce E. Leroy et B.

---

<sup>25</sup> M<sup>e</sup> Garny de la Rivière.

<sup>26</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint Villiers 04/09/1873.

<sup>27</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint Villiers 19/12/1873.

<sup>28</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 29/11/1873. Autres descriptions, en particulier le 08/12/1876.



## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Brunet, représentée par François Benjamin Brunet, négociant à Pointe à Pitre : propriété héréditaire dont la famille Botreau Roussel Bonneterre a depuis plus d'un siècle la « possession continue et non interrompue, paisible, publique et à titre de propriétaires, grevée d'une seule inscription au profit de Frédéric Auguste Espaignet et des mineurs Valsin Galigny de Bonneval ».

Alors bornée au nord par l'habitation de Guilliod père, au sud par celle d'Élie Guilliod fils, à l'est par celle de Paul Placide et à l'ouest par celle de Guillaume Larrouy.

Propriété le 09/06/1849 (M<sup>e</sup> Partarrieu) de Mme veuve Auguste Botreau Roussel Bonneterre comme abandonnée à elle par son mari en paiement de 25 000 F à valoir sur ses reprises à exercer contre lui

En juin 1871 la gestion des habitations sucreries Mayombé et Doro et la moitié de Grand Bassin, propriétés indivises des 5 frères et sœurs Botreau Roussel Bonneterre (voir ci-dessus, acte du 24/12/1864), est confiée à l'un d'eux, Charles Joseph <sup>29</sup>.

En 1873 bornée au nord par l'habitation Labarre Lacavé ayant appartenu à Élie Guilliod père ; au sud par l'habitation Doro ; à l'est par l'habitation Florimond autrefois à M. Placide et l'habitation Grand Bassin autrefois à M. Vergé ; à l'ouest par les terres de Valérian Larrouy aux droits de MM Wachter Marc Cadet et Sansot.

Vente sur saisie immobilière, avec l'habitation Grand-Bassin ci-après, à la requête du Crédit Foncier Colonial au tribunal des criées de Pointe-à-Pitre le 04/11/1875 ; le CFC s'en rend adjudicataire pour 25 000 F et revend les deux habitations un an après à Jean Guigue et son épouse Cécilie Françoise Botreau Roussel Bonneterre pour 100 000 F (M<sup>e</sup> S. Boulogne Saint-Villiers 08/12/1876).

### - Habitation sucrerie **Grand Bassin**

117 ha, contiguë à Mayombé

Bornée au nord par les habitations Sarragot et Florimond ; au sud par l'habitation Callebassier autrefois à Mme veuve Saint-Germain Partarrieu, les terres de la veuve Renault Billonnière et de la veuve Cognet ; à l'est par les habitations Sarragot et Gros Morne ; à l'ouest par les habitations Mayombé, Lahaut à Mme veuve Marc et aux héritiers Bontant Lacavé.

Faisait partie des propriétés de Paul Botreau Roussel (1.8a.2) : cité dans son inventaire après décès (M<sup>e</sup> Mâgne 24/01/1814) ; vendue (50 carrés de terre en savane) par licitation entre les héritiers à Hildevert Louis, Arsène et Paul Denis Botreau Roussel Bonneterre, conjointement avec Trianon à Grand Bourg, (M<sup>e</sup> Mâgne 17/02/1814).

Propriété de Mme veuve Auguste Botreau Roussel Bonneterre comme acquise de François Prosper Castellan (M<sup>e</sup> Partarrieu 10/10/1852). Voir ci-dessus Mayombé pour la suite.

En 1876 il y avait à Grand Bassin 42 immigrants indiens, 5 immigrants africains, 32 créoles.

### - Habitation sucrerie **Doro** et terres **Saint Félix**

100 ha, contiguë aux deux précédentes.

Bornée au nord par l'habitation Mayombé ; au sud par l'habitation Étang Long de Léonel et Léopold Lacavé ; à l'est par l'habitation Grand Bassin ; à l'ouest par l'habitation les Guignéés de Valerio Larrouy et l'habitation Saint Jean de M. Macresse.

---

<sup>29</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 14 et 16/06/1871.

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

Propriété de Mme veuve Auguste Botreau Roussel Bonneterre (1.8a.4.12) par adjudication sur saisie judiciaire contre la succession de M. Létang Lapalun Lacavé le 23/08/1864.

Acquis par sa belle-fille Louise Émilie Botreau Roussel Bonneterre le 19/01/1876 <sup>30</sup> (9 000 F à payer à divers créanciers) à titre de dation en paiement d'un prêt de 7 000 F à sa belle-mère, contenant affectation hypothécaire, fait le 08/11/1864.

Vendu par Louise Émilie Botreau Roussel Bonneterre (1.8a.4.8a.10) veuve de Charles Joseph Botreau Roussel Bonneterre (1.8a.4.12.1), le 03/01/1884 <sup>31</sup>, pour 8 000 F à Louise Victoire Poirier Baucage épouse de Jean Pierre Langlais surnommé Nicéphore.

### **Usine à sucre de Capesterre de Marie Galante et servitudes des habitations qui en dépendent**

En 1885, Alexandre Étienne Amédée DORMOY, fabricant de sucre demeurant à Sainte Anne, « seul et unique propriétaire de l'usine à sucre en voie d'établissement à la Capesterre au lieu dit Bernard », réunit à l'habitation Vidon certains des propriétaires des habitations sucrières sur le plateau dominant Bernard, dont les héritiers de Théophile dit Thersily Botreau Roussel Bonneterre.

« Il s'agit de se mettre d'accord sur les servitudes, au profit de l'usine, sur ces habitations. » En effet, est-il expliqué, il est indispensable de rattacher à l'usine ces habitations sucrières.

« Une voie ferrée sera établie partant, d'une part, de l'habitation Beauséjour, d'autre part, de l'habitation Vidon, et traversant divers immeubles propriétés des comparants pour aboutir à la cime du morne dit Picherie. De ce point, les cannes seraient jetées dans une coulisse sur les terres de l'habitation Picherie et au bas transportées par voie ferrée au moulin de l'usine.

« Les comparants consentent à la servitude de passage ; les cannes seront achetées au même prix ; si des arbres fruitiers doivent être abattus, ils seront indemnisés ; l'entretien incombe à l'usine. »

(M<sup>e</sup> Ludovic Boulogne Saint-Villiers, 09/08/1885)

Huit ans plus tard, en 1893, c'est le Crédit Foncier Colonial qui intervient et non plus Amédée Dormoy (qui a quitté la Guadeloupe et s'est installé au Havre ou à Rouen), pour constitution de servitude de passage avec cession de terrains.

Arthur Lacroix, ingénieur des arts et manufactures, directeur du centre de Marie-Galante pour les biens et affaires du Crédit Foncier Colonial, demeurant en l'usine à sucre de la Capesterre, signe un accord avec Gaston Botreau Roussel Bonneterre et les héritiers mineurs de son frère Paul Raoul.

On rappelle que, en 1885, il a été créé à Capesterre de Marie-Galante une usine à vapeur pour la fabrication du sucre, avec l'aide de planteurs de cannes à sucre dont les propriétés se trouvent sur le plateau dominant ladite usine à laquelle les cannes vendues sont apportées à l'aide de voies ferrées à traction de locomotives et de câbles aériens, établis sur des terrains concédés gratuitement par un certain nombre de propriétaires des fonds supérieurs cédant leur récolte à l'usine, moyennant divers avantages (ci-dessus).

Deux lignes de voies ferrées se raccordent sur les terres de l'habitation Picherie. L'une d'elles, en voie de prolongement en ce moment, se dirige vers les bâtiments de l'habitation Vidon. Sur la demande des propriétaires intéressés, l'usine de la Capesterre a consenti à

---

<sup>30</sup> M<sup>e</sup> Silvère Boulogne Saint-Villiers 19/01/1876.

<sup>31</sup> M<sup>e</sup> Coudroy de Lauréal 19/01/1884. Solde reçu le 09/03/1899 (M<sup>e</sup> Chéry Hubert Rousseau).

## *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*

prolonger l'embranchement Vidon jusqu'à la savane dite Beauregard où une gare terminus sera établie. Cet embranchement traverse les terres des habitations Vidon, Beauregard, Mouraille ou Magdeleine et Clairange sur environ 2 km. Les cannes récoltées sur ces sucreries seront transportées aux câbles aériens à l'aide de la voie ferrée créée et celle existante.

(M<sup>e</sup> Coudroy de Lauréal, 27/12/1893)

### **Conclusion**

Il ne s'agit là que de quelques aperçus du notariat. En cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut constater l'appauvrissement des familles, leurs multiples difficultés financières, l'intervention du Crédit Foncier Colonial (CFC), l'émigration vers la France de plusieurs branches, les fréquents changements de propriétés des habitations, lesquelles conservent cependant parfois le nom des anciens propriétaires devenu toponyme, sans rapport avec les noms des familles propriétaires de la fin du siècle, enfin le morcellement de ces mêmes habitations par vente de portions de terre, de un à quelques hectares, à divers petits cultivateurs.

Aujourd'hui, de tout ce passé des habitations, il ne reste que des lieux-dits et, parfois, quelques ruines et moulins.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)